



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 12 janvier 2023

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 12 janvier, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 6 janvier 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 15/12/22
- Bilan 2022
- Perspectives 2023
- Création d'un budget annexe
- Questions diverses

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire ;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Nadine LAFON, Maylis LAVAYSSIÈRE, Hélène MATHIEU, Yveline POINSOT, Carine PRADELLE ;
- MM. Jérôme BESSE-DAYNAC, Samuel CONTE, Frédéric DARTOIS, Éric FAGES, Jean-François HUGONENC, Jean-Claude IBANEZ, André RODRIGUES.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : -.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Jean-Christophe LABASCOULE.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.



Mairie de Faycelles

Le conseil municipal a désigné Mme LAVAYSSIÈRE Maylis pour remplir les fonctions de secrétaire.

- 1) Première partie de la séance consacrée à la prise de parole de deux associations
- Présentation du bilan 2022 par DECLAM. Belle année pour ce 2^{ème} chantier adulte à Faycelles, objectifs fixés remplis : la table a été mise en place et le mur en pierre a été terminé.

Proposition de remaniement de l'organisation de DECLAM pour 2023 : formation de 6 jours d'une quinzaine d'animateurs de chantier d'Occitanie. Il s'agit d'un format plus court (moins cher pour la commune) comprenant simplement 4 petites journées de travail, le reste du temps étant réservé à la formation des personnes. Le chantier aurait lieu la dernière semaine de juin (sur 6 a priori ou 7 jours). Idée de projet : un mur en pierre sèche à réparer/entretenir sur le chemin communal à la Valade (présence de plusieurs brèches).

- Le jeune Collectif Carré \ Carré domicilié sur la commune a présenté son activité. Créé en 2022, il s'agit d'une compagnie de spectacle vivant dont deux artistes, Julie Saclier et Sophie Briffaut, terminent la première création : "Autopsie domestique variation 2" (Texte et interprétation : Julie Saclier ; Mise en scène : Sophie Briffaut ; Scénographie : Julie Saclier et Sophie Briffaut). La commune a permis à l'association d'utiliser la salle du Mas du Noyer. La phase de création scénographie est prévue pour début janvier 2023. La pièce sera présentée aux journées professionnelles à Toulouse en février 2023. A noter que Julie Saclier, l'autrice, est diplômée de l'Isdat beaux-arts. Elle est prix 2016 de la jeune création du Pavillon Blanc. Elle va intégrer le fonds documentaire d'artistes Occitanie (plateforme régionale - 100 postulants, 10 places et elle en fait partie).

2) Délibérations de la séance

Pas de délibération

3) Projets 2022 et 2023

Bilan des projets marquants 2022 sur la commune : nettoyage des troglodytes, modification du carrefour du Batut, adressage, travaux de la ruelle de la couturière. Côté travaux réalisés par le Grand-Figeac : éclairage public quasi terminé mais il reste encore des lampadaires à rétrofiter, rénovation des routes bâclée.

Projets 2023 :

- Enfouissement réseau de la Croix Blanche (EIFFAGE).
- Branchement de l'eau de la Croix Blanche.



Mairie de Faycelles

- Mise en place d'éclairages pouvant être allumés exceptionnellement :
 - o pour le terrain de pétanque (demander au SDLE un devis voir si la solution c'est un lampadaire solaire),
 - o pour la place du village, les soirs où la salle de fêtes est occupée, ou les soirs de concert à l'église).
- Aménagements du parking et de la grange : demande de réalisation d'avant-projets à un cabinet de Maîtres d'œuvres. Nécessité de trouver un financement pour les réalisations.
- Traversée de Faycelles (avec le Grand-Figeac, on doit pouvoir récupérer de la DETR).
- Demande d'aide financière pour le patrimoine vernaculaire (avoir en avance de phase un devis) : réparation des toits des lavoirs, y compris celui de la Valade. Taux maximum de financement (en HT) : 50 % du montant total des travaux ou du reste à charge en cas d'aides financières complémentaires, plafond à 3 000 € par projet.
- Réparation de la sacristie de l'église : budget à prévoir pour arranger le plafond et limiter sa détérioration.

Fait à Faycelles, le 12 janvier 2023.

Le maire,

Certifié exécutoire